

ANALYSE DU 15 NOVEMBRE 2011

TOGO : L'ACTION DU PEUPLE OU RESPONSABILISER LES POLITIQUES

Le monde change, la politique aussi. Le constat est inéluctable dans la mesure où la caractéristique récurrente des sociétés humaines est leur évolution. Il reste à connaître si les paramètres fondamentaux qui sous-tendent l'exercice de la démocratie dans les Etats modernes en ce début de 21^{ème} siècle, évoluent au même rythme que les sociétés, étant entendu que suivant les cas de figure l'évolution constitue soit un progrès soit une régression, qu'elle soit de nature politique, sociale, économique, etc.

La grave crise économique et financière profonde et durable qui secoue aujourd'hui le monde, peut donner l'impression que l'économie et la politique semblent mus selon un mécanisme d'éternel recommencement et que seules diffèrent les conditions de l'exercice du pouvoir. Celles-ci étant dictées par la réalité de la société à travers l'état et le comportement des forces économiques et sociales qui la composent à un moment donné de leur évolution. Le Togo n'est pas une abstraction, ne vit pas sur une autre planète et ne saurait donc échapper à une règle ayant valeur universelle, qui se décline au gré des particularités et de l'identité culturelle, propres à chaque peuple.

1. CONTRADICTIONS DU SYSTEME MONDIAL DE GOUVERNANCE

Il est bien connu que le capitalisme se nourrit des crises, celle, économique et financière, qui sévit actuellement et ralentit durablement la croissance mondiale n'est pas le premier choc économique que connaît le monde. Certains la comparent à celle de 1929, où l'on a déjà vu à l'époque que l'on ne pouvait pas faire confiance aux mécanismes d'ajustement automatique pour assainir l'économie, la relancer, et que cette voie ne conduisait qu'à l'échec. Ainsi rien de nouveau, sinon la perpétuation d'un système où les mêmes causes produisent les mêmes effets¹

À l'occasion du dernier G20 à Cannes (3- 4 novembre 2011), de nombreuses voix de par le monde s'élevaient pour exiger un assainissement du système financier, notamment l'exigence de séparation entre les banques de dépôt (ou banques commerciales) et les banques d'affaires. Rien de concret n'est sorti du G20 sur ce sujet ! Rappelons que c'est à la suite de la faillite du système financier en 1929 et des conséquences économiques et sociales très graves qui suivirent que fut adopté en 1933 aux Etats-Unis, le *Banking Act* plus connu sous le nom de *Glass-Steagall Act*. Cette loi prononçait déjà la séparation des banques commerciales et des banques d'affaires, déclarant cette association désormais incompatible². Que s'est-il donc passé, pour que soixante-dix-huit ans plus tard la société civile notamment les 99 % d'indignés aux Etats-Unis et à travers le monde, comme de nombreuses organisations de la société civile, soient encore contraints de réclamer une mesure salutaire permettant d'assainir les professions financières et surtout de responsabiliser la prise de risques ? Entre temps un ouragan de libéralisme a soufflé à partir des années soixante-dix. Il s'est concrétisé sous l'impulsion de la politique « *néo-libérale* » des administrations Reagan et Thatcher, qui va conduire à la dérèglementation qui a pris son essor dès les années 1980-1982.

¹ Naomi Klein (2008). *La stratégie du choc La montée d'un capitalisme du désastre*, Ed. Leméac - Actes-Sud, Paris.

² BIT (2010). *Crises financières, déflation et réponses des syndicats: Quels enseignements peut-on en tirer?*, in *Journal international de recherche syndicale*, Bureau international du Travail, Genève.

La nouvelle doctrine politique instillée par Reagan lorsqu'il décrit sa « *vision du monde* », pousse au paroxysme la critique de l'Etat dans le but de libérer le marché de « *toutes les entraves bureaucratiques* ». Elle est assénée dès le discours d'investiture du 20 janvier 1981 : « *L'État n'est pas la solution à nos problèmes... L'État est le problème* »³. Il est intéressant de noter que les théories ultra libérales en cours sont le fruit des travaux d'un club de réflexions d'économistes, dès l'après-guerre (années 50), l'*Ecole de Chicago*, qui avant Ronald Reagan et Margaret Thatcher avaient déjà fortement influencé les politiques économiques et sociales de Pinochet dès 1973 au Chili⁴.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la crise durable qui a débuté en 2007/2008 est d'abord une crise financière qui se double aujourd'hui d'une crise de la dette qui conduira à terme quelques Etats des pays riches industrialisés au défaut de paiement, pour l'instant partiel. En 2008, les Etats ont été appelés à la rescousse pour sauver de nombreuses banques grâce aux fonds publics. Ainsi fut reprise la vieille doctrine de la socialisation des pertes supportée par la sphère publique et de la privatisation des bénéfices réservée aux dirigeants et actionnaires des banques, qui un an plus tard renouaient avec des bénéfices et des répartitions de bénéfices aux actionnaires, choquantes. Dans des conditions et pour des raisons différentes, le Togo n'échappera pas à l'application de cette doctrine, notamment dans le cadre de la privatisation du secteur bancaire public.

2. L'EXEMPLE DE LA PRIVATISATION DU SECTEUR BANCAIRE AU TOGO

Depuis 2008 est en cours au Togo le processus de privatisation de quatre banques togolaises, dans lesquelles l'Etat est l'actionnaire majoritaire : Union togolaise des Banques (UTB) 100 %, Banque togolaise pour le commerce et l'industrie (BTCI) 83,52 %, Banque togolaise pour le développement (BTD) 53 %, Banque internationale pour l'Afrique au Togo (BIA Togo) 68,79 %.

Ainsi, pour rendre l'opération possible - aucun investisseur privé ne souhaitant se charger des avoirs toxiques pour éliminer toute prise de risque - ces quatre établissements ont été débarrassés en 2010 de leurs créances irrécouvrables qui représentent au moins 30 %.⁵ Après que ces créances, par effet, induit soient venues grossir la dette de l'Etat togolais, le ratio Cooke⁶ qui était estimé au Togo à -4 % en septembre 2008 a bondi à 14,4 % au mois de décembre 2010. Ainsi, selon des sources proches du dossier, les banques UTB, BTCI, BIA Togo et BTD, débarrassées du boulet des actifs toxiques, auraient réalisé en 2010 des bénéfices respectifs de 230 millions d'euros (M€), 190 (M€), 120 (M€), et 115 (M€)⁷ Belle opération pour les actionnaires privés mais bilan négatif pour les contribuables togolais.

³ « *Government is not the solution to our problem... Government is the problem* », voir Dorval BRUNELLE (1992) *Le conservatisme et l'État sous Reagan*, in Les classiques des sciences sociales, Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec, Chicoutimi

⁴ Naomi Klein, op. cité...

⁵ Stéphane BALLONG, (28/10/2011) *Togo : la privatisation avance*, in Jeune Afrique
<<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2649p064-065.xml1/togoprivatisation-ecobank-attijariwafa-banktogo-la-privatisation-avance.html>>, accédé le 12 novembre 2011

⁶ Le ratio Cooke ou ratio de solvabilité bancaire, fixe une limite à l'encours pondéré des prêts accordés par un établissement financier en fonction de ses capitaux propres. Le niveau d'engagement des banques est ainsi limité par leur propre solidité financière. Il est moins précis que le ratio McDonough qui lui a succédé car il ne prend pas en compte le risque plus ou moins élevé des différents prêts accordés.

⁷ Stéphane BALLONG, op. cité...

On peut imaginer que, au Togo, profitera désormais de la privatisation du secteur bancaire. D'une part, des actionnaires privés - qui en récupérant des établissements financiers débarrassés de leurs actifs irrécouvrables ne supporteront pas le poids du passif des banques - d'autre part, l'Etat Togolais qui engrangera des recettes. Mais il n'est pas du tout sûr que ces recettes profitent réellement aux citoyens togolais, en raison d'une gestion publique très opaque - pour ne pas dire plus - qui satisfait les intérêts de Faure Gnassingbé et de son clan mais pas ceux du peuple togolais.

Ainsi, la BTCI peut se réjouir lorsqu'elle définit la privatisation comme un programme qui vise à assainir le secteur bancaire et à diversifier l'actionnariat pour améliorer les performances par une gestion purement privée, pour financer l'économie nationale⁸. Ce que ne dit pas la BTCI c'est que les causes profondes de la crise financière qui a éclaté en 2007/2008, sont d'abord dues au comportement irrationnel d'établissements financiers qui étaient pourtant tous des établissements privés. Et s'il n'y avait eu - aux Etats-Unis (Plan Paulson), au Royaume-Uni, en Allemagne, en France et ailleurs dans le monde - les nombreux plans de sauvetage opérés à travers la planète, grâce aux fonds publics garantis par les Etats - donc par les « *citoyens-contribuables* » - à coup de centaines de milliards de dollars ou d'euros, le système financier essentiellement composé de banques privées se serait écroulé. Si la gestion publique n'offre pas toujours une garantie d'efficacité économique, la gestion privée ne constitue pas pour autant une panacée universelle⁹.

Il serait donc utile que l'opposition togolaise et les organisations de la société civile s'intéressent de plus près à ce processus de privatisation.

Il importe d'éclaircir deux points importants :

- favoriser une consolidation actionnariale domestique ou régionale, ainsi que de la diaspora togolaise, avant de songer à la dimension internationale. (Surtout quand on sait que deux établissements français figurent parmi ceux qui ont fait acte de candidature pour la privatisation des banques du Togo) ;
- exiger des candidats repreneurs qu'ils éclairent les citoyens sur la manière dont ils entendent financer l'économie réelle et le développement, pour donner aux banques togolaises privatisées la capacité d'être enfin le moteur de la croissance et du développement au Togo.

Ces deux questions, compte tenu de leur brûlante actualité et de l'exigence de transparence qui est la règle normale en démocratie, paraissent aujourd'hui mériter une attention soutenue. Car c'est bien l'exigence de transparence et l'aspiration à la prise de décisions influençant directement sur la situation des citoyens, qui pousse aujourd'hui des millions de personnes à travers le monde à l'indignation, demain peut-être à plus...

3. LE CLIVAGE SOCIAL EXISTE AU TOGO

Les indignés d'Athènes, Barcelone, Tunis, New York, Dakar..., sont porteurs en premier lieu d'une aspiration à d'autres formes de l'exercice démocratique, chacun pour ce qui le concerne, dans son propre pays d'abord. Notamment en portant à un niveau supérieur l'exigence de devenir des acteurs capables d'intervenir sur le réel. C'est là finalement que pourrait se situer demain le changement le plus fondamental au sein des démocraties. Il nous ferait sortir du champ d'une démocratie de délégation du pouvoir politique - lequel tire sa légitimité du

⁸ BTCI, *Togo: L'État pourrait récolter 90 milliards FCFA de la privatisation des banques*, voir <<http://www.btcinfo.info/index.php?art=58174&th=110>>, accédé le 12 novembre 2011.

⁹ Yves Ekoué AMAÏZO. (2010) *Crise financière mondiale. Des réponses alternatives de l'Afrique*, éd. Menaibuc, Paris.

système électoral - pour entrer dans celui d'une démocratie modernisée d' « *intervention citoyenne* », dans laquelle le peuple, aux divers niveaux des strates qui composent la société, intervient directement pour donner son avis et peser utilement et efficacement sur les décisions qui le concernent directement. Finalement les indignés, quel que soit le lieu où ils se trouvent à travers le monde, portent l'exigence d'un saut qualitatif positif dans le fonctionnement de l'Etat et des institutions.

En regard de cette aspiration qui lentement fait son chemin dans les consciences, il y a de moins en moins de place pour de quelconques facilitations de quelque ordre que ce soit. Seuls les peuples directement concernés, dans leur diversité, sont en dernier ressort les seuls aptes à prendre les décisions qui les concernent le plus directement, y compris au Togo. Si jusqu'ici les diverses actions de facilitation n'ont jamais abouti dans le temps, au moindre résultat concret et pérenne, susceptible de résoudre les problèmes posés, c'est justement parce que les peuples ont toujours été tenus à l'écart des discussions. Souvent les dirigeants politiques feignent d'oublier trop vite qu'en dehors du soutien populaire aucune réforme structurelle en profondeur ne peut aboutir. Ils sont chaque fois sanctionnés lorsqu'ils défendent une ligne politique motivée par les velléités d'accommodement avec un pouvoir qui piétine la démocratie, conduit une politique économique excluant les intérêts et les besoins de la majorité des citoyens, parce qu'au service d'une oligarchie. Ce qui est le cas du Togo.

Les scènes qui se produisent actuellement en Grèce, en Espagne, en Italie ou ailleurs, où les dirigeants politiques sont conspués, voire physiquement agressés, rappellent étrangement celles qui se déroulaient en 1929 aux Etats-Unis lorsque des responsables politiques étaient pourchassés dans les rues par des foules qui hurlaient : « *Quand mangerons-nous? Nous voulons des actes*¹⁰ ». Le constat, encore une fois, est que dans des conditions historiques différentes, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Ces principes fondamentaux sont aussi valables au Togo qu'ailleurs de par le monde.

Ainsi, la contestation politique du holdup électoral de Faure Gnassingbé à l'élection présidentielle de 2010 s'est installée de manière durable. Elle s'est renforcée en 2010 et 2011 avec l'émergence de mouvements sociaux importants - pour dire non aux augmentations insupportables du prix des carburants, de l'électricité domestique, des produits alimentaires de première nécessité, alors que les salaires stagnent inexorablement - dont le mouvement étudiant pour exiger des conditions d'étude décentes et celui des médecins et personnels de santé pour exiger les revalorisations salariales promises par le gouvernement et jamais tenues.

On peut donc considérer que l'ensemble des exigences démocratiques, sociales, économiques et politiques, est aussi portée au Togo par la grande majorité de ceux qui ne profitent pas de la croissance exponentielle des profits et des fortunes détournées par la petite minorité qui compose l'oligarchie au pouvoir. La question qui reste en suspens est l'identification précise de tous ceux qui composent cette minorité !

4. LA QUESTION DU RAPPORT DE FORCES POLITIQUE AU TOGO

L'histoire nous éclaire sur les grandes transformations politiques, économiques ou sociales, qui ont successivement modelé les sociétés à travers le monde, en montrant qu'elles ont toujours été consécutives à une inversion préalable du rapport des forces en présence. Il faut ici considérer que suivant les circonstances, ces transformations ont pu être tour à tour positives - ou parfois négatives - si l'on se réfère à l'avancée des

¹⁰ BIT (2010) *Crises financières, déflation et réponses des syndicats: Quels enseignements peut-on en tirer?*, N° 1, Vol. 2, Bureau International du Travail, Genève.

processus démocratiques. Il convient donc d'estimer si les prémices de cette condition essentielle sont aujourd'hui en gestation au Togo. Pour cela plusieurs facteurs doivent être pris en considération.

Toutes les tentatives de « *collaboration* » initiées pendant quarante ans à diverses périodes de l'histoire du Togo depuis l'indépendance, entre d'une part, l'ancien parti unique RPT (devenu pouvoir RPT puis aujourd'hui RPT/AGO) et d'autre part, les autres forces politiques du Togo, se sont, sans exception, toutes soldées par des échecs, parfois cuisants, quand cela ne fut pas au prix de nombreux morts.

Jusqu'à ce jour, le Togo n'est jamais sorti du statut de post-colonie qui est le sien depuis le 13 janvier 1963, jour où la République fut assassinée, avec les conséquences induites d'une nouvelle forme de dépendance et l'influence de celle-ci, en termes de gouvernance politique et économique. Depuis le 29 décembre 1979¹¹ et pendant plus de trente ans, ce statut a permis que soit validée la contrevérité des urnes pour maintenir un régime dictatorial. Au vu de ces considérations, le premier constat qui vient à l'esprit c'est qu'il n'y a plus grand chose à attendre de positif, d'un régime politique qui depuis plus de quarante ans méprise les intérêts du peuple pour satisfaire les intérêts d'un clan, à outrance, au-delà même de ses propres besoins.

Est-il donc nécessaire de s'interroger à l'infini pour savoir si tel ou tel régime politique - semi-présidentiel ou autre - est le mieux adapté au fonctionnement du Togo ? Le problème posé n'est pas celui du pouvoir politique en soi, mais bien l'utilisation que l'on fait du levier qu'il constitue pour la transformation de la société. La seule question qui semble donc pertinente est bien celle de la réflexion politique citoyenne, pour créer les conditions d'un nouveau rapport de forces politique, favorable à la satisfaction des intérêts du peuple togolais. Faure Gnassingbé a tranché ce « *faux débat* » du « *dialogue inclusif* », en optant pour le régime présidentiel.

Les leaders politiques qui participent aujourd'hui aux travaux du cadre permanent de dialogue et de concertation (CPDC) - dont certains ont exercé le pouvoir aux plus hautes responsabilités sous la houlette des Gnassingbé père ou fils – ont tous, sans exception, à des époques différentes et à des degrés divers, dénoncé la duplicité du pouvoir RPT. En particulier à l'occasion de la mascarade de la dernière élection présidentielle et du holdup électoral qui en a découlé. Que peut donc attendre aujourd'hui le peuple togolais, d'un pouvoir RPT - devenu depuis RPT/AGO - qui n'a rien modifié pendant quarante ans de sa gouvernance autocratique, et patrimoniale - comme cela vient d'être démontré lors des débats publics du procès Kpatcha Gnassingbé ?

Le CVU-Togo-Diaspora a déjà exprimé une appréciation qui reste d'actualité : « *seule l'annonce que Faure Gnassingbé ne se représentera pas en 2015 peut favoriser une issue pacifique à la crise globale que connaît le Togo* »¹².

5. LE REFUS DE REINTEGRER LES DEPUTES DE L'ANC

La non-réintégration par le pouvoir de Faure Gnassingbé, des neuf députés de l'ANC, malgré une décision contraignante et sans appel de la Cour de Justice de la CEDEAO modifie de facto la donne politique. Il n'est pas possible en effet de discuter sereinement avec le pouvoir politique qui est partenaire, lorsque les règles de

¹¹ Première élection présidentielle depuis le coup d'État du 13 janvier 1963 : Eyadema est élu président de la République. Élection des députés à l'Assemblée nationale. Référendum sur la Constitution de la troisième République.

¹² CVU-TOGO-DIASPORA (2011). « *Togo : La confiance avant le dialogue : pourquoi Faure Gnassingbé ne doit pas se présenter en 2015 !* » voir < http://cvu-togo-diaspora.org/2011/09/24/togo-la-confiance-avant-le-dialogue-pourquoi-faure-gnassinbe-ne-doit-pas-se-presenter-en-2015/5490?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=togo-la-confiance-avant-le-dialogue-pourquoi-faure-gnassinbe-ne-doit-pas-se-presenter-en-2015>, accédé le 12 novembre 2011.

fonctionnement politique que le cénacle est en train de discuter, et qu'il est censé améliorer, sont au même moment volontairement piétinées par le même pouvoir. Dans un Etat de droit digne de ce nom, l'exercice de la justice et du droit d'expression politique ne peuvent s'accommoder de déformations et de distorsions, au gré des circonstances et selon les intérêts particuliers du pouvoir politique. Comment peut-on dès lors prétendre organiser le cadre légal des futurs scrutins à venir au Togo, voire celui d'une révision constitutionnelle, alors qu'on piétine même les principes de droit supranational aujourd'hui en vigueur.

A supposer que le CPDC soit recomposé pour intégrer l'ANC dès lors que les députés auront été réintégrés, deux propositions, si elles sont reprises et acceptées, pourraient servir de relance et témoigneraient d'une réelle volonté d'avancer ensemble :

- Le CPDC élargi, doit pouvoir se saisir des problèmes d'actualité dès lors qu'ils sont en relation directe avec l'évolution positive du processus démocratique, que les discussions au sein de ce cénacle sont censées améliorer.
- le CPDC, au nom de la transparence démocratique, doit **rendre publique** une note d'étape à l'issue de chaque réunion, dans le but d'éclairer les citoyens et de rendre compte au peuple togolais de l'avancée des discussions.

Une telle attitude permettrait au peuple togolais de prendre au sérieux le contenu des négociations en cours.

6. NECESSAIRE MORALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La question centrale reste bien la moralisation de l'action politique et économique de la sphère publique, par la transparence, la vérité des comptes et la vérité des urnes. Nous voyons aujourd'hui des dirigeants politiques de grandes nations, riches et industrialisées - manifestement en panne d'idées -, quitter le pouvoir, non pas en capitulant devant leurs parlements qui en Grèce et en Italie ont renouvelé la confiance, mais devant les agences de notation et les marchés financiers. Il est vrai que la responsabilité du personnel politique est liée à celle des dirigeants de banques qui ont conduit à la crise financière et économique qui a débuté en 2007/2008, dans la mesure où les dirigeants politiques ont décidé librement :

- d'une part de déréglementer le système financier qui vit aujourd'hui quasiment sans contrôle public et,
- d'autre part ont accru la dette publique des Etats dans des proportions devenues économiquement insupportables.

Avant-hier José Luis Zapatero en Espagne, hier Andréas Papandréou en Grèce, aujourd'hui Berlusconi en Italie, en ont fait les frais alors qu'ils détenaient un pouvoir politique légitimé par la vérité des urnes - à la différence d'un Faure Gnassingbé auteur de holdups électoraux au Togo en 2005 et 2010. Au moment du G20 de Cannes, les citoyens du monde ont été les témoins directs du vent de panique qui a saisi les dirigeants du G20 présents, dès que Papandréou a demandé que le peuple soit consulté par référendum ! Jusqu'à quand les peuples se laisseront dicter leur destin par des entités privées complètement impersonnelles en termes de responsabilité sociale ? Simplement jusqu'à ce que les peuples soient assez puissants pour inverser le rapport de forces politique et économique en faveur de la majeure partie des citoyens !

A qui le tour demain ? Il est vrai que le Togo vit sous un régime politique qui, de père en fils, depuis plus de quarante ans, est passé maître dans l'art de la procrastination. Les citoyens togolais vivent dans un pays qui



Mouvement Citoyen

cultive la civilisation de l'incivilité d'Etat ! Mais rien n'est jamais gravé une fois pour toutes, même dans la pierre.

En six ans de gouvernance de Faure Gnassingbé - hier RPT, aujourd'hui RPT/AGO - on n'enregistre aucune amélioration de la condition sociale des populations. Les indicateurs économiques et sociaux restent désespérément au rouge et l'aggravation de la pauvreté atteint les limites de l'insupportable. Comment un pays qui aujourd'hui compte un tiers de sa population active en situation de chômage ou de sous-emploi, peut-il s'engager dans la voie du progrès économique et social sans un véritable électrochoc économique, social et politique ?

Le peuple togolais doit-il comprendre que les marchés financiers et institutions financières considèrent le Togo comme étant géré selon les intérêts exclusifs de ces marchés et institutions, puisqu'à la différence de Zapatero, Papandréou et Berlusconi, le FMI, la Banque Mondiale, l'Union européenne et autres bailleurs de fonds, n'ont pas encore demandé à Faure Gnassingbé de partir ?

Au regard de la situation sociale, économique et politique à laquelle l'a amené la gouvernance des Gnassingbé, père et fils - après plus de quarante ans passés au pouvoir grâce au soutien inconditionnel de la partie non républicaine de l'armée togolaise - le peuple togolais est fondé à estimer que ce qui est bon pour la petite minorité au pouvoir au Togo, soutenue également par une certaine communauté internationale et les institutions financières supranationales, n'est pas bon pour l'intérêt supérieur d'une grande majorité des citoyens togolais et de la nation togolaise.

Cela justifie bien que Faure Gnassingbé quitte le pouvoir volontairement en 2015...ou peut-être avant... si le peuple en décide autrement, nécessairement avec la partie républicaine de l'armée togolaise !



François FABREGAT
Secrétaire Général

